



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

Parc d'Activités 3R Rioz Nord Est Rue des Frères Lumière 70190 RIOZ

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Unité de gestion 810 CC PAYS RIOLAIS Installation 070001228 LES ROSELIERES Point surveillance 1622 LES ROSELIERES

Commune prélèvement FONDREMAND

Destinataires ARS DT 70 - COM COM

Préleveur LDVH Date Prél 27/10/2025 Heure Prél 14:20 Référence commande 2025/001 Date Récept 27/10/2025 Heure Récep 15:45

Date début analyse 27/10/2025

RAPPORT D'ESSAI HY2544-4654

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 44-31

Lieu exact prélèvement 6 Les Roselières

Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	CBA			
#	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0.05	mg/L	1	1
#	Chlore total	NF EN ISO 7393-2	<0.05	mg/L	1	1
#	Température	Détermination T°C v4	14.2	°C	1	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	4	/mL	1	1
#	Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	1	1
#	Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	1	0
#	E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
#	Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

RAPPORT D'ESSAI HY2544-4654

Analyse de Type D1

Examen Chimique D1 (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères	Qualités
				Code de santé publique		nté publique
					Limites	Références
	Aspect	Qualitative	normal			
	Couleur	Qualitative	aucune			
	Odeur	Qualitative	nulle			
#	рН	NF EN ISO 10523	7.2	pН		[6.5; 9.0]
#	T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v4	13.4	°C		
#	Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	447	μS/cm		[200 ; 1100]
#	Turbidité	NF EN ISO 7027-1	0.56	NFU		2.0
#	Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le : 31/10/2025

Imprimé le : 31/10/2025

La Responsable Qualité

BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC.* données fournies par le client dont le laboratoire ne peut être tenu responsable. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.